ART. 35 N° II-3421

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-3421

présenté par M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		` ` `
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	150 000 000
Fonds exceptionnel pour les investissements en eau en Guadeloupe (<i>ligne nouvelle</i>)	150 000 000	0
TOTAUX	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Selon plusieurs évaluations, la remise en état des réseaux d'eau en Guadeloupe exigerait un investissement d'au moins 2 milliards d'euros.

ART. 35 N° II-3421

Soit 15 ans des actions du budget outre-mer actuellement consacré à l'aménagement du territoire, ce qui montre le décalage dans le financement des investissements nécessaires à un service d'eau potable fonctionnel en Guadeloupe.

Cet amendement vise donc, en appel, à abonder de 150.000.000 d'euros d'AE et de CP un nouveau programme dénommé : « Fonds exceptionnel pour les investissements en eau en Guadeloupe », et de diminuer du même montant, en AE et en CP pour les besoins de la recevabilité, l'action 02 « Aménagement du territoire » du programme 123 « Conditions de vie Outre-Mer ».